



www.dden-fed.org

1er Octobre 2023

Numéro 243

La messe du pape, un domaine réservé du président ?

Le président de la République, ès-qualité, avait-il sa place à la messe conduite par le pape au vélodrome de Marseille le 23 septembre 2023 ? Pouvait-il ainsi transgresser la laïcité principe constitutionnel fondamental défini dans la loi de séparation des Églises et de l'État dont il est le premier garant ? Le pape, chef spirituel et ses propos sur les migrations méditerranéennes éclairés par ses engagements permanents, avait indiqué aussi qu'il ne venait pas en France mais à Marseille dans sa mission ecclésiale. Cependant, par sa présence officielle, non motivée par une obligation politique, le chef de l'État français, ignorait délibérément les impératifs de neutralité de sa charge : « *l'État ne reconnaît... aucun culte...* ». Il a créé ainsi une nouvelle brèche dans la loi du 9 décembre 1905 en altérant l'égalité de toutes et tous devant les convictions et croyances pour privilégier un culte.

Cette dérive présidentielle inacceptable et cette laïcité disjonctive balance, dans d'autres circonstances, entre renoncements institutionnels, aggravation du financement du dualisme scolaire au profit presque exclusif du même culte, surenchère sur la visibilité et la reconnaissance de cette religion et, par contre, pour d'autres confessions, on impose, légitimement, dans l'éducation, tout particulièrement, le respect de la neutralité du service public. Il est temps de sortir, une fois pour toutes de l'équivoque sélective institutionnelle autour du principe constitutionnel de laïcité qui ne peut, non plus, être un œcuménisme ou une posture inter convictionnelle. Au nom du principe fondamental de liberté de conscience, notre République ne connaît que des citoyens non assignés à appartenir institutionnellement à une communauté.

En France, la laïcité est un principe qui distingue le pouvoir politique de toutes les organisations religieuses. L'État représenté par tous les responsables institutionnels et agents publics doit rester impartial. Ainsi, il garantit le primat de la liberté de conscience dont la liberté de conviction et de culte à toutes et tous. L'État et toutes ses composantes ne placent aucune opinion au-dessus des autres, aucun culte au-dessus des autres. Exclusivement de cette façon, il construit l'égalité républicaine. L'obligation de respecter les principes constitutionnels est la meilleure assurance que la liberté, les droits et la sécurité de chacun d'eux soient garantis de manière effective.

La laïcité peut seule rassembler pour réaffirmer la République autour de ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Eddy Khaldi, 25 septembre 2023

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



SOMMAIRE

- + CNAL : la laïcité mérite qu'on s'y attache, pas qu'on la dévoie.
- + Formation continue des enseignants : la Cour des comptes préconise la rémunération des formations hors temps de la classe
- + 60 % des parents d'élèves ont peur du décrochage pour leurs enfants
- + Dans une tribune au Monde, Gabriel Attal communique sur ses ambitions pour la lecture, l'écriture et la culture à l'école
- + *Le projet pour l'École de Valérie Pécresse*
- + "Restauration écologique des écoles" : les élus jugent "inacceptable" le projet du Gouvernement
- + Alors que l'acte 2 de l'école inclusive commence à se mettre en place, les organisations syndicales décrivent une situation "au bord de la rupture"
- + Compte-rendu de la rencontre avec l'AMF le mardi 19 septembre en visio
- + La réponse du SE-UNSA à la tribune de G. Attal : « le ministre devrait faire confiance aux enseignants »



Communiqué du CNAL

La laïcité mérite qu'on s'y attache, pas qu'on la dévoie

La loi de 1905 porte en son nom le sens même de ce qu'elle pose en droit : la séparation des Églises et de l'État. Le président de la République Emmanuel Macron est aujourd'hui le chef de l'État français. Malgré le rappel régulier de son attachement au principe de laïcité, celui-ci a décidé d'assister à une messe publique donnée par le pape François à l'occasion de sa venue à Marseille.

Le comité national d'action laïque rappelle que le chef d'État est le représentant des Institutions de la République et que celle-ci, comme indiqué dans la Constitution, est « *indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». Aussi, il semble inconcevable que le président de la République puisse favoriser une religion plus qu'une autre, alors que la loi de 1905 assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice de tous les cultes. Aucune religion ne peut se prévaloir d'un traitement de faveur. Par sa présence au stade vélodrome, le Président de la République adresse un message contradictoire à la Nation et met à mal la laïcité en la dévoyant.

Ainsi, le CNAL condamne fermement le choix politique fait par le chef de l'État ce samedi 23 septembre d'assister à cette cérémonie religieuse.

Le principe de laïcité assure la cohésion nationale : il est indispensable dans le contexte actuel, où les polémiques sont nombreuses et où les fractures dans notre société s'aggravent, que le président de la République se conforme à la tradition républicaine et laïque.

Paris, le 25 septembre 2023

Marie-Laure Tirelle

Secrétaire Générale du CNAL



Formation continue des enseignants : la Cour des comptes préconise la rémunération des formations hors temps de la classe

Créer une "agrégation de didactique et de pédagogie", "redéfinir les obligations de service des enseignants" pour y inclure la formation continue en dehors des heures de classe et consacrer quelques centaines de milliers d'euros à l'augmentation de leur rémunération, ces deux recommandations sont issues des "observations" sur "la formation continue des enseignants de l'enseignement public" que la Cour des comptes vient de publier.

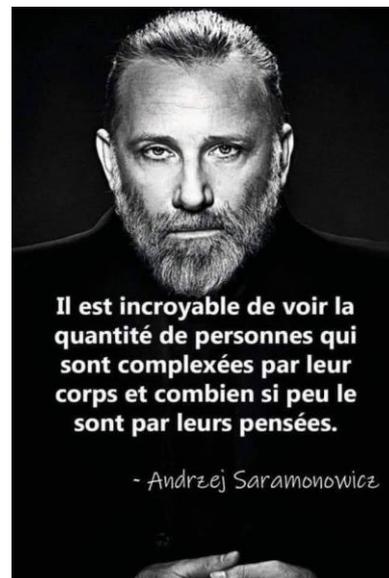
Elle estime que le ministère a le choix, "conserver le système actuel basé sur le remplacement, système coûteux et complexe à mettre en place", "placer les formations en présentiel sur le temps des vacances scolaires en prévoyant la rémunération d'indemnités journalières aux professeurs (...) ou bien redéfinir globalement les obligations de service des enseignants. (...)"

La Cour constate que, si le ministère identifie bien "les besoins de formation dus à la mise en œuvre des réformes" ou liés à "de grands plans nationaux comme la laïcité", il n'en va pas de même des besoins exprimés par les professeurs ou les équipes locales qui ont le sentiment de perdre leur temps dans des formations qui ne correspondent pas à leurs besoins. De plus, leur qualité "ne semble pas toujours satisfaisante."

En REP+, les professeurs des écoles disent apprécier les formations, celles-ci "sont définies et animées en concertation avec les CPC" (conseillers pédagogiques de circonscription).

Au total, les sages estiment que, "en dépit de certaines avancées, comme les formations en constellations du 1er degré, la qualité des formations reste globalement insuffisante"; ils considèrent que "les formations locales pourraient constituer l'essentiel des formations des enseignants". Il faudrait donc "déléguer, au niveau du bassin d'éducation, voire des établissements et des circonscriptions, un budget annuel", mais aussi "annualiser les heures de service des professeurs en intégrant un décompte des heures de travail collectif". Les CDI pourraient "devenir un lieu de travail collaboratif des enseignants" et les professeurs documentalistes accompagner les professeurs de l'établissement. Par ailleurs, "la qualité des parcours de formation en ligne reste à conforter" et Réseau Canopé, "pour le moment davantage chargé des formations sur les usages du numérique, devra étendre ses compétences" à d'autres domaines. Les INSPE et l'IFE "doivent renforcer à la fois la recherche en éducation et leur participation à la formation continue"...

Le document : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-09/20230907-S2023-0729-Formation-continue-enseignants.pdf>



60 % des parents d'élèves ont peur du décrochage pour leurs enfants

“Toujours d'actualité en 2023“, le décrochage scolaire est un phénomène “courant“ et “persistant“ pour deux tiers des Français, analyse l'institut de sondage Opinionway suite à une enquête réalisée pour l'association Coup de Pouce fin août auprès de plus de 1 000 personnes.

Un Français sur deux aurait même “peur que ses enfants ne décrochent complètement du système scolaire“, surtout lorsque ce sont de jeunes parents (60 % pour les moins de 35 ans contre 46 % au-delà) et lorsqu'ils sont issus de catégories populaires (57 % versus 45 % pour ceux issus de CSP+). Les parents d'élèves (un tiers de l'échantillon) déclarent à 60 % que leurs enfants ne sont pas assez accompagnés à l'école, et près de trois sur quatre estiment qu'avoir plus d'échanges avec les professeurs pourrait les aider à mieux accompagner leurs enfants. Surtout que la moitié d'entre eux déclare s'être déjà senti “désespéré“ en tentant d'aider un enfant de son entourage à faire ses devoirs en primaire.

Le site de l'association Coup de pouce :
<https://www.coupdepouceassociation.fr/>



Dans une tribune au Monde, Gabriel Attal communique sur ses ambitions pour la lecture, l'écriture et la culture à l'école

Dans une tribune au Monde, Gabriel Attal développe son intérêt pour “l'écrit“ érigé en boussole et futur mantra de son action politique en matière d'éducation. En voici les principaux éléments.

Si “l'école doit, toujours, rester la source d'une société d'intelligences libres et d'esprits émancipés“, c'est ainsi que l'écriture, “au croisement de tous les arts, nourrie de la sensibilité de chacun, doit être le support de la créativité des élèves“, expose le ministre de l'Education nationale.

“Près d'un élève sur trois ne sait pas lire ou écrire convenablement à son entrée en 6^e », rappelle-t-il, et il convient “d'aller encore plus loin, (...) faire plus et (...) faire mieux”.

A cela se greffe l'ambition “de développer et de restituer une pensée“, d'agir pour l'imaginaire. Il s'agit donc “chaque jour, dans chaque classe du cours élémentaire”, que deux élèves soient “chargés après l'école d'écrire un très court texte racontant une histoire et de la lire le lendemain matin devant leurs camarades”.

Le ministre souhaite également que les élèves de CM2 produisent au moins un texte libre chaque semaine, “que ce soit un récit d'invention, un texte artistique ou une réflexion sur une thématique donnée.”

Cette “impulsion nouvelle pour l'écrit“ doit également servir à remettre l'éducation artistique et culturelle (EAC) “au cœur de l'école“ avec la création d'un “véritable service public de la culture à l'école”.

Serait enfin créé un “double grand concours national d'écriture au sein de l'éducation nationale“ pouvant associer des artistes afin de mettre en valeur les “productions“ des élèves en fin de primaire et de collège, et d'autre part dans le but de mieux reconnaître et partager le talent des enseignants.

Le projet pour l'École de Valérie Pécresse

Comment en finir avec l'Éducation nationale ? En la territorialisant. C'est ce que demande Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France, dans un projet de délibération. S'appuyant sur la loi "3DS" de février 2022, la majorité Les Républicains du Conseil régional demande la création d'écoles primaires sous contrat totalement autonomes, la mise sous tutelle régionale des lycées professionnels, la redéfinition par la région des conseils d'administration des lycées, le droit de recruter des professeurs associés de lycée et la prise de contrôle de l'orientation et de la médecine scolaire. Des propositions qui marient les projets d'Emmanuel Macron avec le projet de loi sur l'École déposé par Les Républicains dans une configuration régionale. Un projet qui scellerait la constitution d'une nouvelle majorité, macronistes et Les Républicains, sur le dos de l'école publique.



Un "choc de décentralisation"

Son projet ne concerne pas que l'École, mais aussi le Smic, l'assurance chômage, Pôle emploi, le système de santé, les transports en commun, qui seraient eux aussi régionalisés.

La présidente de la première région française demande "une véritable gouvernance partagée du système éducatif, comme en Allemagne, qui comprendrait la gestion totale des lycées professionnels ; le recrutement de professeurs issus de la société civile dans les lycées ; et le droit de créer des écoles primaires régionales sous contrat avec l'État dans les quartiers

prioritaires de la ville, avec une liberté et une autonomie assumée dans le recrutement des enseignants et le projet pédagogique".

Des écoles primaires "libres" payées par l'Etat

Valérie Pécresse n'ose pas s'attaquer aux départements et aux collèges. Mais elle attaque frontalement les maires en demandant la création **d'écoles primaires autonomes sous contrat**. Ce point était dans son programme des présidentielles et il est aussi inclus dans le projet de loi Brisson sur l'École, récemment adopté au Sénat. Le projet régional copie le modèle des charter schools anglo-saxonnes pour proposer des écoles primaires financées par l'État mais ayant une totale liberté pédagogique. Cela va plus loin que les écoles primaires privées sous contrat actuelles puisque ces écoles auraient une large autonomie pédagogique, y compris le choix des élèves, celui des enseignants, l'organisation pédagogique, les horaires et les programmes. Pour V. Pécresse, "la concurrence des méthodes et la liberté d'expérimenter des pédagogies et des contenus d'enseignement différenciés peut être un outil de redressement de notre système éducatif". Son projet rappelle l'exemple des écoles scandinaves qui ont pourtant **remarquablement échoué en Suède**. Le modèle n'a d'ailleurs pas plus réussi **en Angleterre**. (voir le site du « *café pédagogique* » et les articles dans « *l'expresso* »)



"Restauration écologique des écoles" : les élus jugent "inacceptable" le projet du Gouvernement

Le premier Comité d'animation du plan de restauration écologique des écoles a été réuni au ministère de la Transition écologique jeudi 14 septembre et le Gouvernement a fixé un objectif, rénover 40 000 écoles primaires publiques en dix ans. *"Mais ni les moyens ni la méthode de gouvernance ne convainquent, pour l'instant, les représentants des élus"*, commente Maire-Info, le média de l'Association des maires de France.

Certes les élus notent avec satisfaction que le Fonds vert bénéficiera d'une rallonge de 2 Mds€ sur 4 ans, *"exclusivement fléchée vers la rénovation écologique des écoles"*, isolation thermique et renaturation des cours de récréation auxquels s'ajoutent *"des sujets d'accessibilité, de désamiantage, de pratiques pédagogiques, etc."*. Mais le chantier est estimé à *"au moins" 40 Mds€*. *"D'autres financements de l'État vont pouvoir être mobilisés, dont la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), ainsi que le programme Acte+, porté à 220 millions d'euros en 2023, mais cela ne fera pas le compte"*, même en comptant avec le dispositif EduRénov que la Banque des Territoires a lancé au mois de mai et *"qui mobilise 2 Mds en prêts et 50 M en ingénierie"*. Le *"tiers financement"* prévu par la loi du 30 mars 2023 permet de différer le paiement des travaux, mais *"ce dispositif, outre sa complexité, est pour l'instant inapplicable en l'absence de décret d'application"*, constatent les élus qui voudraient également *"y voir clair"* lorsque le ministre parle d' *"une sorte de guichet unique"* associant le sous-préfet et un cadre de la DDT (direction départementale des territoires).

Mais c'est surtout sur la question de la gouvernance *"que le bât blesse"*. Gabriel Attal voudrait conditionner les aides de l'État à une démarche d'innovation pédagogique *"déclenchée à la suite du CNR éducation"*. Mais, font remarquer les élus, *"moins de 15 % des établissements y sont engagés"*. De plus, il reviendrait aux préfets et aux DASEN, et non pas aux maires, d'identifier les projets prioritaires. Christophe Métairie et Delphine Labails (maires d'Arcueil et de Périgueux) ont jugé hier ce projet *"inacceptable"*.

Le site de Maire-Info : <https://www.maire-info.com/transition-ecologique/renovation-ecologique-ecoles-un-peu-dargent-beaucoup-dinquietudes-article-27796>

Amis de l'école publique, devenez D.D.E.N...

Le D.D.E.N
 Au service des enfants et de l'école publique,
 Médiateur bénévole,
 Militant de la Laïcité,
 Membre de droit du conseil d'école,
 Nommé officiellement
 il intervient dans plusieurs domaines.

Rejoignez-nous, devenez D.D.E.N
 Partenaire de l'école

Pour plus d'informations :
<https://www.dden-fed.org>
 Fédération des D.D.E.N
 124 rue La Fayette 75010 Paris - 01 47 70 09 59
 E-mail : federation@dden-fed.org

DDEN
 DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
 DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement public - Association nationale de Jeunesse et d'Éducation populaire - Association ombudsman de la République - Siège social : Ministère de l'Éducation nationale

Un(e) D.D.E.N recrute un(e) D.D.E.N
 Délegué Départemental de l'Éducation Nationale

DDEN
 FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
 DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Au service des enfants
 et de l'école de la République
 Nommé officiellement
 Membre de droit du conseil d'École
 Partenaire bénévole de l'école, impartial et indépendant
 Fonction : contrôle, vigilance, médiation et coordination
 Militant de la Laïcité et de la Citoyenneté

Fédération des D.D.E.N
 124 rue La Fayette - 75010 Paris
 01 47 70 09 59
federation@dden-fed.org
<http://www.dden-fed.org>

Coordonnées de l'Union :

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement public - Association nationale de Jeunesse et d'Éducation populaire - Association ombudsman de la République - Siège social : Ministère de l'Éducation nationale



Alors que l'acte 2 de l'école inclusive commence à se mettre en place, les organisations syndicales décrivent une situation "au bord de la rupture"

Outre un contexte de forte tension ayant bouleversé la table-ronde devant faire dialoguer députés et responsables des organisations syndicales enseignantes mercredi 20 septembre à l'Assemblée nationale, les propos tenus par ces derniers ont très souvent concerné l'école inclusive.

Elisabeth Jamin, du SE-UNSA a évoqué des enseignants, particulièrement au 1er degré, *"en souffrance face à des situations qu'ils ne peuvent plus, qu'ils ne savent pas gérer"*. La situation serait d'ailleurs *"à un point de bascule vers un possible rejet de l'inclusion scolaire"*, ce que confirme Guislaine David, du SNUIPP-FSU : *"nous sommes au bord de la rupture"*. Elle estime que la situation est *"catastrophique"*, notamment en raison du manque de places dans les établissements spécialisés, ce qui conduit des élèves qui relèvent des IME, ou des ITEP, à se retrouver dans les écoles ordinaires *"sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit accordé pour faire fonctionner les établissements scolaires, sans que ne soient renforcés les RASED ou les PSY-EN pour faire face à ces situations d'inclusion des élèves en situation de handicap."* Surtout qu'il faut faire attention, explique Elena Blond-Klorides, de la CGT Educ' action, à ne pas amalgamer la question du handicap et de la grande difficulté scolaire.

"La politique de l'école inclusive, considère Jean-Rémi Girard du SNALC, s'est faite depuis le début sans jamais nous consulter, sans jamais regarder l'effet qu'elle a, la souffrance qu'elle provoque aussi bien chez l'élève inclus, chez les enseignants, chez les familles ».

Ce *"manque criant d'AESH"* est souligné par Maud Valegeas, de la fédération SUD éducation. Elle raconte que *"quand la mutualisation a été mise en place, on nous a dit 'ne vous inquiétez pas ce sera maximum 3-4 élèves par AESH', alors qu'aujourd'hui elles ont des emplois du temps avec 10 à 11 élèves chacune."*

« Mais quelle direction sera en effet prise par le gouvernement avec le futur acte 2 de l'école inclusive ? demande Elisabeth Jamin, ira-t-on vers 100 % d'inclusion en milieu ordinaire ou bien vers une scolarité en classe ordinaire et/ou en établissements médico-sociaux ? »

L'intersyndicale FSU, UNSA éducation, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SNALC et SUD éducation indique par ailleurs, dans un communiqué publié jeudi 21 septembre, qu'avait lieu lundi 18 septembre au ministère de l'Éducation nationale un nouveau cycle de concertation sur l'École inclusive. Malgré leurs requêtes, également évoquées lors de la table-ronde (allègement des effectifs, statut pour les AESH, formation, accompagnement des équipes..), ils dénoncent un *"passage en force du ministère"*, celui-ci ayant *"annoncé le calendrier de mise en œuvre des mesures actées par la Conférence Nationale du Handicap en avril dernier (voir le dossier de presse du CIH), comme la mise en place du statut d'emploi des ARE et la transformation des PIAL en pôle d'appui à la scolarité"*, et ce *"sans aucune concertation avec les organisations représentatives des personnels"* pour des mesures qui ne répondent pas aux besoins des élèves et des personnels.

https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2023-09/DP%20Comit%C3%A9%20interminist%C3%A9riel%20du%20handicap_CIH_septembre%202023.pdf



Compte-rendu de la rencontre avec l'AMF le mardi 19 septembre en visio

Frédéric LETURQUE maire d'Arras, Vice-Président AMF et Sébastien FERRIBY Conseiller Éducation, AMF.

Pour les DDEN : Eddy Khaldi Président de la Fédération nationale DDEN, Édith SÉMERDJIAN, Secrétaire générale, Jean-Pierre BONIN et Martine DELDEM, membres du Conseil Fédéral.

Dans un premier temps, Eddy Khaldi rappelle nos contacts réguliers avec l'AMF. Les missions des DDEN correspondent aux compétences des communes, c'est pourquoi il est important de continuer et d'enrichir ces échanges que nous souhaitons réguliers et entrer en relation avec les associations locales de maires.

Eddy Khaldi fait une présentation des DDEN : historique du Délégué cantonal au Délégué départemental mandaté par l'Éducation nationale avec des missions qui ont évolué et sont précisées dans le Code de l'Éducation, et une fonction associative, ce sont bien des adhérents appartenant réellement à une Union départementale qui vont dans les écoles. Les maires ont un champ de compétences élargi du fait de l'évolution des temps de l'enfant à l'école avec l'enseignant qui le prend en charge pendant le temps scolaire et pour les autres temps périscolaires : accueils du matin, du midi et du soir ; il est pris en charge par des agents de la mairie. Les compétences des DDEN englobent tous les temps de l'enfant, notre fonction prend de l'importance, c'est pourquoi les contacts DDEN et AMF sont essentiels.

On observe une phase d'individualisation dans les rapports des parents avec l'école. Les parents élus ne se présentent plus comme « *représentants des parents* » mais comme père ou mère de l'enfant X. Par ailleurs, des conflits émergent entre les parties (exemple sur le port du masque) et le DDEN devient un médiateur qui va apaiser le climat et mettre de l'huile dans les rouages. Pour les DDEN l'intérêt de l'enfant passe en premier. C'est une valeur partagée avec les élus communaux car l'école est une vitrine de leur politique.

C'est dans cette perspective que la Fédération DDEN souhaite travailler avec l'AMF, partenaire dans des actions spécifiques comme les enquêtes et les concours.

Monsieur Leturque précise que leurs regards sur les DDEN sont à géométrie variable avec une cohésion plus ou moins claire avec leurs représentants dans les écoles. Ceux-ci vont défendre les intérêts de leur école alors que les maires ont besoin de projets communs défendus au Ministère. Il faut trouver des accords de méthode. On peut avoir un accord sur les enjeux mais une différence dans les moyens de les réaliser. Exemple sur la rénovation du bâti scolaire, les réalités budgétaires nous rattrapent. Le rapprochement « *intentions/annonces/capacités* » montre la difficulté du discours. Idem pour les problèmes de mixité sociale et scolaire, avec en contre point les réactions des écoles privées qui font pression et envoient des factures, ou encore pour le port d'un uniforme où il faudrait des moyens importants vers les familles, et pour lesquels les collectivités n'ont pas les moyens financiers. Il faudrait déjà 50 milliards pour remettre aux normes le bâti français. De plus, la restauration et les garderies sont à la charge des collectivités.



Monsieur Leturque souhaite des prises de position claires de la Fédération DDEN sur ces sujets tout en rappelant que la prise en compte et l'organisation des temps périscolaires ne sont pas obligatoires.

Eddy Khaldi répond que l'accord de méthode au sein d'un partenariat dont l'enjeu est la réussite des enfants est ce que la Fédération souhaite. Les DDEN ne sont pas des lanceurs d'alerte, ni des décideurs. Elle a pris position sur l'uniforme qui n'a jamais été obligatoire dans l'école publique. Il y a problème quand certains DDEN veulent imposer leur point de vue. Dans ce cas nous observons la situation et remettons les choses à plat.

La Fédération n'a aucun intérêt économique, politique, corporatiste. Elle est indépendante mais souhaite avoir des partenariats. Un projet de partenariat devait être signé par Monsieur Baroin, mais le temps a manqué. La Fédération souhaite reprendre le travail mené pour aboutir rapidement.

Présentation des différentes activités qui pourraient amener un partenariat

Martine Deldem présente l'enquête en cours sur la pause méridienne et la restauration scolaire qui permet d'avoir un état des lieux dans chaque école à travers les réponses des parents, des enseignants, des agents et les observations du DDEN. Elle rappelle l'enquête sur les violences et la citoyenneté qui avait reçu plus de 3000 réponses en 2021.

Édith Semerdjian présente l'enquête sur les sanitaires de 2022 qui a permis de se rendre compte de l'état assez désolant de certaines installations et de faire des remises à niveau plus rapidement pour le mieux-être des enfants dont certains refusaient d'aller aux toilettes.

Jean-Pierre Bonin fait état du travail de DDEN avec une commission du Sénat sur le rôle du conseil d'école et son devenir. Trois réunions ont eu lieu avec des IEN et des invités personnes ressources. Des thèmes de réflexion se sont faits jour, voire à continuer dans une étude du temps global de l'enfant. Eddy Khaldi présente les 2 concours nationaux :

- Les écoles fleuries mis en place par Mme Zay dont nous fêtons les 50 ans
- « *Samuel Paty - Se construire citoyen* » que nous menons avec divers partenaires dont l'AMF.

Il fait état de la mission sur les écoles de Marseille réalisée en toute neutralité qui a permis de faire un rapport de 1500 pages et une synthèse remise aux élus, ce qui leur a permis d'établir un plan de remise à niveau avec une aide financière de l'État.

Par ailleurs pour le devoir de mémoire, la Fédération a signé une convention de partenariat avec l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre. Elle invite les Unions départementales à rencontrer les représentants locaux de l'Office pour bâtir des projets communs.

La Fédération invite ses partenaires aux remises des prix de ses concours et se dit prête à participer à toute réunion pour promouvoir ses activités. Elle lance ainsi une invitation à un travail permanent à l'AMF (une fois par trimestre par exemple). Elle invitera l'AMF à son congrès national 2024 qui se tiendra à Montpellier fin mai.

Réponses de Monsieur Leturque :

- il souhaite des rencontres utiles avec une ordre du jour sur de sujets d'actualité ou une trajectoire pour l'intérêt de l'enfant. Il souhaite également un partage d'informations. Il faudra définir un rythme de rencontre régulières.



- concernant le devenir des conseils d'école, il s'agit d'un travail de l'ensemble de ses membres après un constat du directeur par exemple.

- sur les concours, il rappelle qu'une commission propose un sujet de projet tous les ans. Cette année, il s'agit de la laïcité avec les relations entre les parties siégeant au CE.

- il souhaite relayer les enquêtes vraiment « utiles » avec les moyens à mettre en œuvre pour faire face dans les petites communes. Exemple avec la renaturation et la végétalisation dans les écoles, ce qui présente des enjeux climatiques et numériques forts.

En conclusion, il plaide pour des séquences courtes régulières sur un ordre du jour. Il évoque une rencontre en début d'année prochaine et prévoir de :

- s'inscrire dans la durée
- une réunion trimestrielle
- Un accord de méthode

Pour pouvoir siéger au Conseil d'école avec un projet commun.

Eddy Khaldi remercie MM Ferriby et Leturque pour leur accueil et leur écoute. Il prend en compte un accord de méthode et la transmission de documents, informations à remonter à l'Éducation nationale. Il souhaite une meilleure reconnaissance institutionnelle des DDEN. En allant vers les associations de maires, il espère trouver une aide au recrutement indispensable pour faire face à la demande des écoles.

Il y aura une interview dans le prochain Délégué, vitrine politique de la Fédération.

Directeur de la publication :

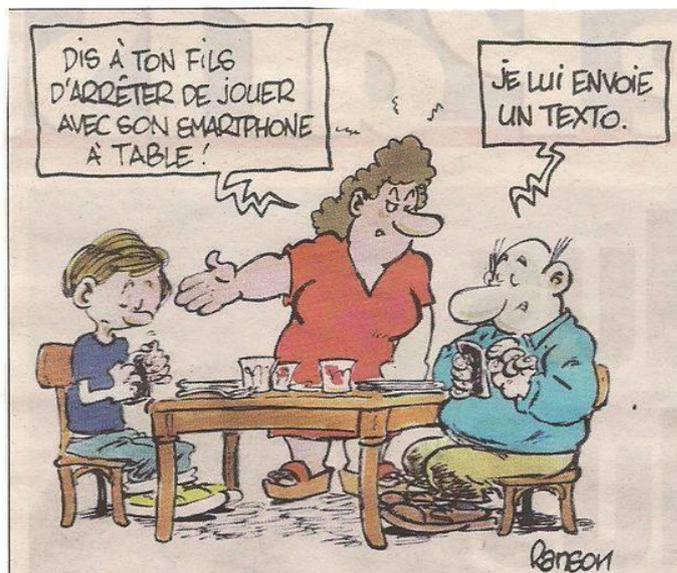
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE



La réponse du SE-UNSA à la tribune de G. Attal : « le ministre devrait faire confiance aux enseignants »

"Monsieur le ministre, les enseignants ne sont pas des machines à faire apprendre." Le SE réagit aussitôt à la tribune de Gabriel Attal publiée par Le Monde. Le syndicat UNSA des enseignants constate que "le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse souhaite imposer des méthodes pédagogiques de lecture et d'écriture" et que "les ministres passent mais (que) les méthodes demeurent". Le SE ajoute que "ces injonctions pédagogiques ministérielles illustrent à nouveau la défiance du ministre envers les personnels" et rappelle que les enseignants "doivent pouvoir adapter leur pédagogie" à des élèves qui "ne sont pas des réceptacles de savoir et de méthodes uniformes. Aucune méthode n'est à rejeter, aucune méthode ne doit être imposée."

Le SE fait de plus remarquer que depuis 2017, les RASED (réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté) ont été affaiblis, voire détruits. Et il s'interroge, "comment aider véritablement les élèves en difficulté alors que les pratiques actuelles fonctionnent avec 70 % des élèves" ?

Il considère par ailleurs que "ces injonctions incessantes" nuisent à "l'attractivité du métier" alors que "c'est de confiance dont la profession a besoin".